Des ressources limitées : nourrir une humanité en croissance

Fiche méthode

(Géographie 5e · Thème 2 · Des ressources limitées, à gérer et à renouveler)

La démarche pour rédiger un développement construit

1. Je lis le sujet et j'entoure les mots importants (besoins, faim, agriculture, défis, solutions…).

2. Je fais un plan en deux ou trois idées : par exemple, des besoins qui augmentent et une faim qui persiste ; des agricultures inégales ; des défis et des solutions.

3. Je rédige une introduction qui définit le mot clé, un paragraphe par idée avec un **exemple localisé et chiffré** (Inde, Brésil, Sahel), puis une conclusion nuancée.

4. J'emploie le vocabulaire du cours (sous-alimentation, malnutrition, sécurité alimentaire, vivrière, productiviste, rendement, intrants, révolution verte, agrobusiness, soudure, agroécologie, gaspillage) et je relis.

Le réflexe — un exemple rapporte des points s'il est localisé (où ?) et chiffré (combien ? quand ? selon qui ?).

Cas 1 · Expliquer la hausse des besoins

Réflexe — deux causes, un chiffre chacune : le nombre d'habitants et le régime alimentaire (plus de viande).

Exemple. Un pays de 20 millions d'habitants passe de 30 à 45 kg de viande par habitant et par an.

$20 \times 15 = 300$ millions de kg, soit **300 000 tonnes** de viande de plus par an, donc encore plus de céréales pour le bétail.

Attention — les besoins augmentent plus vite que la population, à cause de la viande.

Cas 2 · Nommer une forme de faim et lire une carte

Réflexe — trop peu → sous-alimentation ; mal → malnutrition ; incertain → insécurité ; morts massives → famine.

Exemple. Un pays de 25 millions d'habitants a 12 % de sous-alimentés.

$25 \times 12 \div 100 = 3$: **3 millions** de personnes ; sur la carte, il serait dans la classe « 5 à 15 % ».

Attention — une proportion n'est pas un nombre : un grand pays peut compter beaucoup de sous-alimentés avec un faible pourcentage.

Cas 3 · Classer une agriculture, calculer un rendement

Réflexe — objectif, moyens, surface, rendement ; rendement = production ÷ surface ; 1 t = 10 q.

Exemple. Un champ de 6 hectares donne 27 tonnes de riz.

$27 \div 6 = 4{,}5$ t/ha, soit **45 q/ha**.

Attention — une agriculture vivrière peut vendre un surplus : c'est l'objectif premier qui compte.

Cas 4 · Étudier une puissance agricole

Réflexe — comment produit-elle ? pour qui ? quels résultats ? quelles limites ?

Exemple. Inde ou Brésil : « fronts pionniers, soja exporté, forêt défrichée ».

Le **Brésil** : agrobusiness tourné vers l'exportation, au prix de la déforestation.

Attention — produire beaucoup ne supprime pas la faim si les pauvres ne peuvent pas acheter.

Cas 5 · Expliquer une crise alimentaire

Réflexe — causes naturelles (pluies, sols) puis causes humaines (pauvreté, croissance, conflits), puis une réponse et sa limite.

Exemple. Une famille récolte 720 kg de sorgho, en mange 90 kg par mois, et la récolte suivante arrive dans 12 mois.

$720 \div 90 = 8$: la récolte tient 8 mois, donc $12 - 8 = 4$: **4 mois de soudure**.

Attention — la sécheresse seule ne fait pas la famine : la pauvreté et la guerre la transforment en crise.

Cas 6 · Juger une solution

Réflexe — quel défi règle-t-elle (eau, forêts, climat, sols, gaspillage, faim) ? un exemple ? quelle limite ?

Exemple. Installer des silos et des chambres froides dans les villages.

Elle réduit les **pertes** après la récolte ; limite : cela coûte cher et demande de l'électricité.

Attention — aucune solution ne suffit seule : il faut aussi lutter contre la pauvreté et les conflits.

Les pièges

- Malnutrition ≠ sous-alimentation : un obèse peut être malnutri.
- Le monde produit assez : la faim vient surtout de l'accès (pauvreté, conflits).
- 1 tonne = 10 quintaux ; rendement = production ÷ surface, pas l'inverse.
- Sécurité alimentaire (chacun mange) ≠ souveraineté alimentaire (le pays produit lui-même).

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).